

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Téléphone : 506 453-3678
Télécopieur : 506 457-4810

Date : Le 18 mars 2020
Dest. : Exploitantes et exploitants
Exp. : Dominic Cardy, ministre
Objet : COVID – 19 – soutien pour les garderies éducatives

Chers exploitantes et exploitants de garderies éducatives :

Nous voulons vous remercier pour votre engagement et vos services continus pour les enfants et les familles du Nouveau-Brunswick. Nous souhaitons également exprimer nos remerciements à ceux et celles qui ont accepté de devenir des « *services de garderies éducatives d'urgence* ». Merci d'avoir répondu si rapidement tenant compte de la situation inusitée.

Notre province, notre pays et le monde entier sont confrontés à une crise qui a entraîné des décisions et des actions que peu de gens auraient pu imaginer il y a même deux semaines. L'une des décisions les plus difficiles et des plus importantes de notre gouvernement, fondée sur les recommandations de la Médecin-hygiéniste en chef, Dre Jennifer Russell, a été l'annonce de la fermeture des garderies éducatives.

Nos efforts de planification entourant cette décision à propos des garderies éducatives ont été guidés par le principe fondamental suivant: les impacts négatifs financiers sur les familles et les exploitants causés par cette crise doivent être limités. Nous proposons donc les mesures suivantes :

1. Toutes les garderies éducatives, peu importe qu'elles soient ouvertes ou fermées, continueront de recevoir les subventions habituelles provenant du ministère.
2. Une garderie éducative qui a fermé ses portes tel que demandé et qui a mis à pied son personnel ne devrait pas demander aux parents de payer des frais de garderie. Ceux qui ne respectent pas ces consignes seront sujets à des mesures additionnelles du ministère.
3. Une garderie éducative qui a fermé ses portes tel que demandé et qui n'a pas mis à pied son personnel peut continuer à demander aux parents de continuer de payer les frais de garderie réguliers. Néanmoins, si une famille n'a plus de revenu financier à cause du COVID-19, la garderie devra aviser le ministère pour qu'il puisse assumer les frais de garderie réguliers de cette famille.
4. Les « *garderies éducatives d'urgence* » qui se sont portées volontaires et qui ont ouvert leurs portes pour offrir des services de garderie éducatif aux travailleurs essentiels ne devraient pas subir de perte financière. L'exploitant peut donc continuer de facturer les frais de garderie réguliers aux parents habituels. Néanmoins, si une famille n'a plus de revenu financier à cause du COVID-19, la garderie devra aviser le ministère pour qu'il puisse assumer les frais de garderie réguliers de cette famille. De plus, l'exploitant pourra aussi facturer les frais de garderie réguliers aux travailleurs essentiels qui sont de nouveaux clients de la garderie éducative étant donné la situation courante.

5. Pour terminer, les travailleurs essentiels ne doivent pas être facturés par deux fournisseurs pour des services de garderie éducatifs. Ceux qui sont encore facturés par leur garderie éducative habituelle doivent signaler ceci à la « *garderie éducative d'urgence* ». Cette dernière devra contacter le ministère afin qu'il assume les frais réguliers de cette famille.

Veillez noter que ces mesures sont temporaires et s'appliquent seulement durant cette période où les « *services de garderies éducatives d'urgence* » sont nécessaires. Nous reconnaissons tous que cette situation inusitée a des impacts majeurs sur vos familles, vos enfants et vos entreprises. Il est très important de collaborer pour appuyer les travailleurs essentiels de notre province.

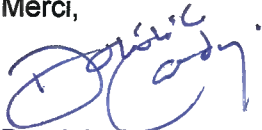
Nous voulons aussi vous informer que le gouvernement du Canada a annoncé aujourd'hui un plan d'aide destiné aux particuliers et aux entreprises pour aider les Canadiens qui vivent des difficultés causées par la venue virus COVID-19. Ottawa a annoncé un ensemble de mesures pour stabiliser l'économie durant cette période difficile. Le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 fournira jusqu'à 27 milliards de dollars en soutien direct aux travailleurs et entreprises canadiens. Vous pouvez trouver les détails du programme ici :

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs>.

Chacun de nous avons un rôle à jouer pour réduire les impacts du virus COVID-19. Il faut plus que des efforts des gouvernements et du secteur de la santé pour protéger la santé et assurer la sécurité des Néobrunswickois. Nous avons tous un rôle à jouer.

Nous réalisons que vous avez beaucoup de questions. Nous voulons vous assurer que le ministère travaille sans relâche et que de l'information vous sera fournie dans les jours à venir dès qu'elle sera disponible. Veuillez contacter votre monitrice de l'assurance de la qualité régionale pour obtenir plus d'information.

Merci,



Dominic Cardy
Ministre